

# Captages prioritaires

UN DISPOSITIF DYNAMIQUE & SOLIDAIRE  
POUR UNE RECONQUETE CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU



## DOSSIER DE PRESSE

18 SEPTEMBRE 2018



# Sommaire

---

<b>01.</b>	Contexte national et enjeux	p 4
<b>02.</b>	Contexte local : 3 zones "Captage Prioritaire" gérées par Eau de Valence	p 7
<b>03.</b>	Etat des lieux des ressources exploitées localement	p 9
<b>04.</b>	De la concertation à la valorisation : une méthodologie innovante pour accompagner le changement	p 12
	1. <i>Études préliminaires</i>	
	2. <i>Constitution d'un Comité de Pilotage</i>	
	3. <i>Conception et définition des objectifs</i>	
	4. <i>Des moyens ambitieux pour une politique affirmée</i>	
<b>05.</b>	Un dispositif opérationnel dynamique et inclusif en six étapes	p 15
	1. <i>Audit du secteur agricole</i>	
	2. <i>Sensibilisation ciblée</i>	
	3. <i>Des outils pédagogiques</i>	
	4. <i>Création d'une communauté digitale</i>	
	5. <i>Accompagnement</i>	
	6. <i>Valorisation</i>	
<b>06.</b>	Conclusion	p 17

# 01. Contexte national et enjeux

Un des volets du "Grenelle Environnement" concerne la question centrale de la reconquête de la qualité des eaux souterraines.

Les SDAGE, (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) élaborés par des Comités de Bassins fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre des objectifs en la matière. Dans ce cadre, L'État a demandé aux structures gestionnaires de l'eau potable de dresser des plans d'actions d'amélioration de la ressource, d'ici 2021.

Les dispositions SDAGE Rhône Méditerranée ont pour objectif d'assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau destinée ou utilisée entre autres pour l'alimentation humaine.

Ceci implique (Disposition 5 E-02 SDAGE 2016-2021) :

- De lutter contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages et sur les zones à préserver pour les besoins actuels et futurs
- De lutter contre la pollution microbiologique
- Enfin, de protéger durablement la ressource

Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse dont fait partie le département de la Drôme a identifié 220 captages prioritaires. Ces captages sont dégradés par des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides-herbicides) et doivent faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de leur aire d'alimentation.

En Drôme, 13 captages prioritaires ont été identifiés dans le SDAGE.



## POLLUANTS AQUATIQUES : LES PRINCIPAUX COUPABLES

Ce sont les fertilisants et produits phytosanitaires (nitrates, herbicides et pesticides)

### NITRATES

Ils constituent aujourd'hui la cause majeure de pollution des grands réservoirs d'eau souterraine : dans 43 % du territoire, le taux dépasse la réglementation européenne.

### PHYTOSANITAIRES

Bien qu'interdit en France depuis quinze ans, l'utilisation massive de l'atrazine en agriculture à partir des années 1960 a contaminé de nombreuses nappes phréatiques et ses produits de dégradation restent très présents dans les eaux françaises.

## LES POLLUANTS

Leur présence dans l'eau représente des enjeux à la fois environnementaux, sanitaires et économiques.

### LES NITRATES

Les teneurs excessives en nitrates sont susceptibles de faire courir différents risques :

Elles peuvent être à l'origine de la formation de nitrites (la transformation se fait dans l'estomac par des bactéries) qui ont la capacité de transformer l'hémoglobine du sang en méthémoglobine. Chez le nourrisson, c'est le "syndrome du bébé bleu". Chez l'adulte, la formation de nitrites est bloquée par l'acidité de l'estomac qui freine la multiplication des bactéries.

Les nitrates peuvent également être à l'origine de la formation de nitrosamines, qui se sont révélées cancérigènes chez certaines espèces animales. Le risque cancérigène chez l'homme reste cependant discuté.

### LES PESTICIDES / HERBICIDES

L'exposition chronique constitue le principal facteur de risque. Il s'agit d'un risque à long terme, difficile à estimer car lié à la consommation de doses très faibles mais répétitives, avec des effets possibles dus à l'interaction entre différents pesticides.

De nombreuses études plaident en faveur d'une relation entre pesticides et certains types de cancer (leucémie notamment) ; d'autres évoquent des troubles du système nerveux et du comportement, des troubles de la reproduction (stérilité, avortements, malformations, perturbation du système hormonal...).

Le principe de précaution impose que l'exposition aux nitrates et aux pesticides soit maintenue aussi faible que possible, d'où l'importance d'une surveillance active et d'une réglementation stricte.

## DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

La réglementation a fixé les limites de qualité dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable et dans les eaux distribuées :

- pour les nitrates, en fonction de la teneur au-delà de laquelle il existe un risque pour les nourrissons,
- pour les pesticides, en application du principe de précaution.
- Les collectivités ont donc l'obligation de mettre en œuvre des procédés de traitement de l'eau potable dès lors que l'eau brute prélevée dépasse ces seuils.



### SUR LES 34 000 CAPTAGES EN FRANCE

3 000 sont touchés par une pollution en nitrates ou en pesticides, tandis que près de 2 000 ont été abandonnés entre 1998 et 2008, en raison de la mauvaise qualité de leur eau.

Les traitements peuvent représenter des investissements très importants, ainsi que des coûts de fonctionnement élevés... répercutés sur la facture d'eau de l'utilisateur.

Intervenir sur la gestion des ressources signifie améliorer sa qualité à l'état brut, et non traiter une eau pour la rendre potable.

En effet, il est moins coûteux de potabiliser l'eau à partir d'une eau brute de bonne qualité. C'est pourquoi la mise en place de politique de prévention des pollutions présente un intérêt majeur.

Ces enjeux sont en effet au cœur du développement économique et de l'attractivité des territoires.

La responsabilité des collectivités, qui est de limiter l'exposition des populations, nécessite la mise en place de plans d'actions sur les captages dits prioritaires, c'est-à-dire les plus pollués par les nitrates et les produits phytosanitaires.

## RAPPEL : LES NORMES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La législation en vigueur fixe des limites de qualité dans les eaux brutes utilisées :

- POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE
- DANS LES EAUX DISTRIBUÉES

### NITRATES

**La norme de qualité actuelle fixe la teneur maximale en nitrates dans l'eau de consommation à 50 mg/l.**

#### Pour les eaux brutes :

la concentration maximale autorisée est de 50 mg/l pour les eaux superficielles et de 100 mg/l pour les eaux souterraines.

#### Pour l'eau distribuée :

la concentration maximale autorisée est de 50 mg/l.

### PESTICIDES

**La teneur maximale autorisée dans l'eau de consommation est de 0,1 µg/l par molécule de produit phytosanitaire et de 0,5 µg/l pour la somme totale analysée.**

#### Pour les eaux brutes (toutes origines) :

la concentration maximale autorisée par pesticide est de 2 µg/l et celle autorisée pour le total (somme de tous les pesticides individualisés, détectés et quantifiés) des pesticides est de 5 µg/l.

#### Pour l'eau distribuée :

la concentration maximale autorisée par pesticide est de 0,1 µg/l et celle autorisée pour le total des pesticides est de 0,5 µg/l.

## 02. Contexte local :

### EAU DE VALENCE : UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La politique d'Eau de Valence concernant la préservation de la ressource en eau est fondée sur plusieurs axes :

- Améliorer la qualité de l'eau souterraine, et préserver le patrimoine commun
- Garantir la distribution d'une eau de qualité
- Limiter les traitements de potabilisation

Fort de ces principes, Eau de Valence pilote l'ensemble de la démarche captage prioritaires, via un partenariat entre les différentes structures : La ville de Valence, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Valentinois (SIESV), la commune de Bourg-lès-Valence et l'Agglomération Valence-Romans.

Ensemble, ils se sont engagés dans un plan d'action sur 5 ans destiné à restaurer la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable.

En 2017, une convention a été signée entre la ville de Bourg-lès-Valence et Eau de Valence, pour la gestion du captage prioritaire des Combeaux.



**Créée le 1er janvier 2014, la régie Eau de Valence permet à la Ville de renouer avec la gestion publique de l'eau après une période de délégation de service public de plusieurs années.**

Service de la ville de Valence, la régie Eau de Valence a pour mission la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

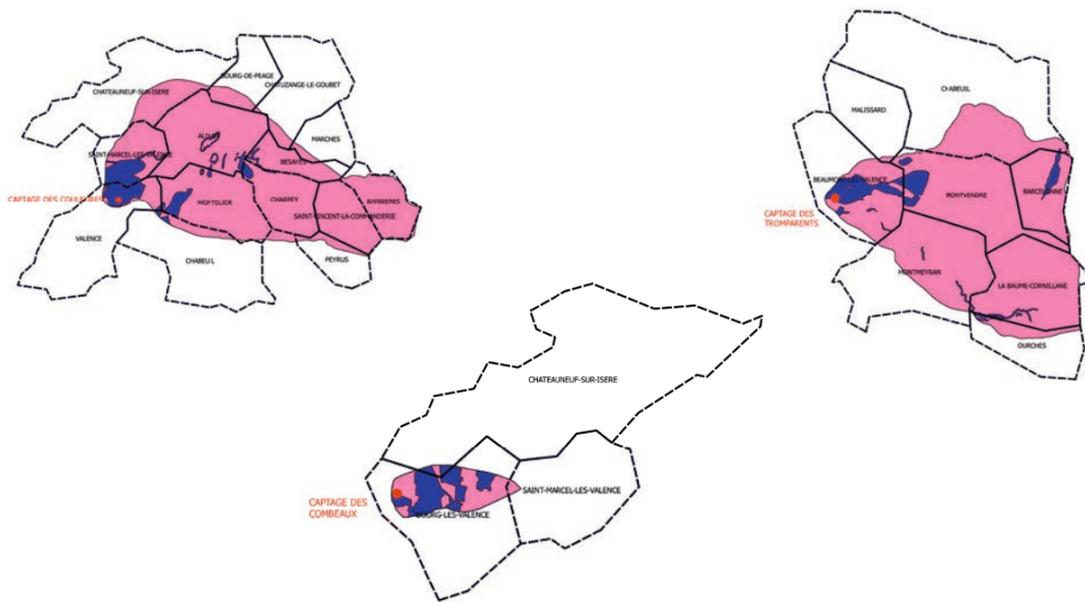
Elle gère également la relation clientèle et la réalisation des travaux de renouvellement et de construction des infrastructures.



### 3 ZONES "CAPTAGE PRIORITAIRE" GÉRÉES PAR EAU DE VALENCE

- **Un captage sur la commune de Valence**  
où Eau de Valence intervient comme Maître d'Ouvrage
- **Un captage sur la commune de Beaumont lès Valence**  
géré par la Syndicat du Sud Valentinois
- **Un captage sur la commune de Bourg-lès-Valence,**  
géré par la commune.

Pour ces deux derniers captages, le SIESV et la ville de Bourg-lès-Valence ont confié à Eau de Valence l'animation générale de la politique Captage Prioritaire.



Ces captages ont été identifiés comme prioritaires suite à une concertation locale et régional, sur la base de trois critères :

- **l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions**  
par les nitrates ou les pesticides
- **le caractère stratégique de la ressource**  
au vu de la population desservie,
- ....

L'objectif de la démarche "captages prioritaires" est d'obtenir une **qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions** diffuses avant la distribution de l'eau.

## 03. État des lieux des ressources en eau exploitées localement

### PRÉSENTATION DES CAPTAGES ET DE LEURS BASSINS D'ALIMENTATION

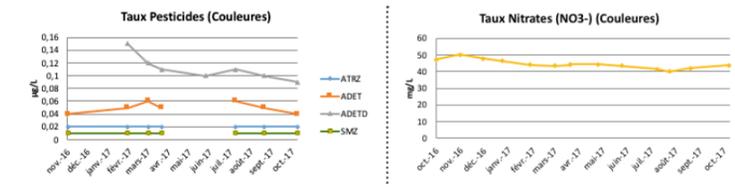
#### LE CAPTAGE DES COULEURES

Le Bassin d'Alimentation du Captage des Couleures alimente la ville de Valence.



**Il s'étend sur 16 communes :** Valence, Saint Marcel Lès Valence, Alixan, Bourg de Péage, Chatuzange le Goubet, Chateauneuf sur Isère, Bésayes, Charpey, Montéliér, Chabeuil, Marches, Saint Vincent La Commanderie, Peyrus, Chateaudouble, Barbières, Rochefort Samson.

- **PESTICIDES (µg/l)**  
entre **0,01** et **0,14**
- **NITRATES (mg/l)**  
entre **40** et **50**



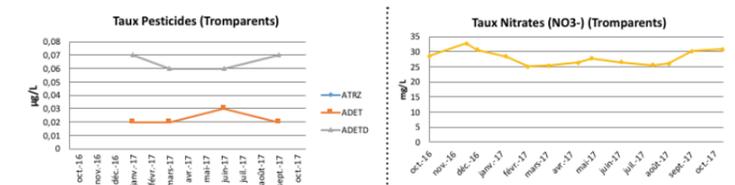
#### LE CAPTAGE DES TROMPRENTS

Le Bassin d'Alimentation du Captage des Tromprents alimente le Syndicat Intercommunal du Sud-Valentinois



**Il s'étend sur 8 communes :** Chabeuil, Monvendre, Barcelonne, La Baume Cornillane, Ourches, Montmeyran, Beaumont Lès Valence, Malissard.

- **PESTICIDES (µg/l)**  
entre **0,02** et **0,07**
- **NITRATES (mg/l)**  
entre **25** et **33**



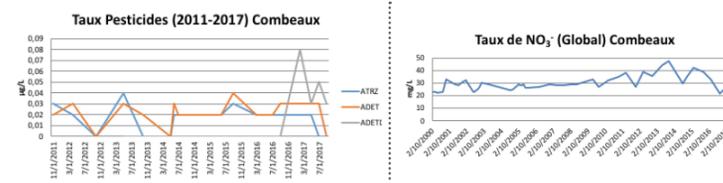
## LE CAPTAGE DES COMBEAUX

Le Bassin d'Alimentation du Captage de Combeaux alimente la ville de Bourg lès Valence



Il s'étend sur les communes de Bourg-lès-Valence et Saint-Marcel les Valence.

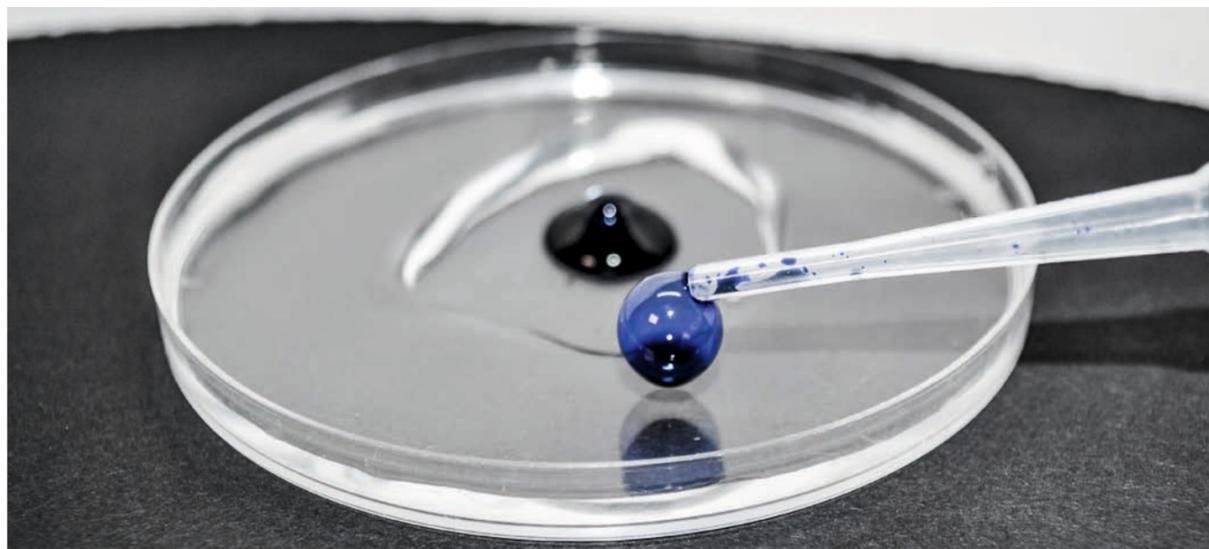
- **PESTICIDES (µg/l)** entre **0** et **0,08**
- **NITRATES (mg/l)** entre **20** et **48**



## LA QUALITÉ DE L'EAU

Les trois captages prioritaires ne sont pas impactés de la même façon par les pesticides et/ou nitrates.

Ces captages ont rencontré des problèmes de qualité à différentes périodes, les maîtres d'ouvrages ont donc pris des mesures d'exploitation afin de compenser ces problématiques. Un barrage hydraulique a été créé aux Combeaux, un mélange des eaux a été réalisé à Valence, entre le captage des Couleurs ainsi qu'un captage voisin, celui des Gonnards à Chabeuil. La zone de captage des Tromparents a récemment été modifiée (des terres agricoles ont été affectées à la construction d'un établissement scolaire).



## UN PAYSAGE AGRICOLE VARIÉ PORTRAIT DES ZONES CONCERNÉES :

Les trois zones de captage concernent environ 500 exploitations. Afin de cerner au mieux le profil des agriculteurs des captages, Eau de Valence a réalisé une étude auprès de 51 exploitations représentant 3 656 ha. Il en est ressorti notamment que tous les exploitants ne sont pas conscients d'être sur une aire d'alimentation de captage et seulement la moitié connaissent précisément la surface concernée.

Il s'agit d'exploitations en grandes cultures ou en polyculture-élevage.

Les cinq cultures les plus présentes sont le blé tendre, le blé dur, le tournesol, l'orge d'hiver et la maïs grain irrigué. Le colza, les semences, la luzerne et la maïs grain non irrigué sont également présentes dans certaines exploitations.

Sur les cinquante et une exploitations enquêtées, vingt-deux déclarent avoir au moins un atelier d'élevage : principalement volailles, chèvres ou bovins viandes.

### Certaines exploitations produisent sous un signe de qualité particulier :

*11 sont en Agriculture biologique dont 2 en conversion*

*6 ont un cahier des charges de qualité type label rouge ou marque de distributeur.*

### Parmi les exploitations en agriculture biologique interrogées :

*9 produisent des grandes cultures pour 637 ha*

*2 sont en polycultures élevage pour 175 ha.*

### L'évolution vers l'agriculture biologique :

En 2016 : 95 exploitations travaillent en agriculture biologique (2 924 ha) et 592 ha sont en conversion

On constate une très forte évolution entre 2010 et 2016 avec plus de 1 094 ha en 6 ans, soit + 6,4% par an en moyenne et 29 nouvelles fermes.

## 04. De la concertation à la valorisation : une méthodologie innovante pour accompagner le changement

Concertation, information, sensibilisation, pédagogie, accompagnement et innovation sont les mots clés du plan d'action mis en œuvre par Eau de Valence, le SIESV, et Bourg-lès-Valence en collaboration avec l'Agglomération Valence Romans.

Le plan d'action suit une méthodologie en **3 phases** :

### PHASE D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Réalisation d'une **étude hydrogéologique** pour aboutir à la définition du périmètre des deux bassins d'alimentation, ainsi que des zones les plus vulnérables aux pollutions sur le plan hydrogéologique.

Diagnostic des **pressions agricoles et non agricoles** : afin de recenser les pratiques agricoles mises en œuvre sur le territoire, et identifier celles susceptibles de générer des pollutions par nitrates ou pesticides. Pour réaliser cette étude, la Chambre d'Agriculture de la Drôme a mobilisé ses services. Le premier travail, réalisé à une échelle globale, a été complété avec l'aide de l'institut Arvalis, par une analyse plus fine des données de quelques exploitations. En parallèle à ce diagnostic agricole, un travail similaire a été mené sur les pratiques non agricoles : gestionnaires de voirie et voies ferrées, gestionnaires des espaces verts communaux, gestionnaire de l'assainissement, particuliers.

Croisement des résultats pour **définir les zones de protection** : les cartes indiquant les zones les plus vulnérables ont été superposées aux cartes définissant les zones où le risque de pollution par les nitrates et pesticides est le plus fort. Cela a permis d'identifier les "zones de protection", à la fois les plus sensibles hydrogéologiquement et les plus exposées au risque de pollution.

Différents groupes de travail constitués d'agriculteurs et des principaux distributeurs du territoire ont proposé des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques de pollution sur les zones de protection et sur les bassins d'alimentation.



#### LES PUBLICS CONCERNÉS PAR LE PLAN D'ACTION

Ce sont l'ensemble des acteurs pouvant avoir un impact sur les taux de nitrate et la présence de molécules phytosanitaires dans la nappe alimentant les captages : agriculteurs, communes, gestionnaires d'infrastructures, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers amateurs et particuliers...

Les agriculteurs sont le maillon indispensable d'une stratégie de reconquête efficace et durable, et sont donc prioritairement visés par ce plan d'action.

Sur un sujet aussi sensible, qui touche à des questions de santé publique, qui peut entraîner un changement de pratiques pour les agriculteurs, et pour éviter une pression supplémentaire sur une activité déjà souvent stigmatisée, il était donc nécessaire de concevoir un dispositif dédié.

### CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Il est constitué de 13 membres représentant les organisations professionnelles agricoles (Chambre d'Agriculture, Agribiodrôme, Valsoleil, La Dauphinoise), des associations de consommateurs (CLCV, UDCAL, UFC Que choisir), des collectivités territoriales et des syndicats d'eau (SIESV, Valence Romans Agglo, Ville de Valence) ainsi que des partenaires et services de l'Etat (DDT, ARS, Agence de l'Eau).

### CONCEPTION ET DÉFINITION DES OBJECTIFS

L'objectif est ambitieux : limiter et maîtriser les taux de nitrates et de produits phytosanitaires dans l'eau brute des captages prioritaires. Il s'agit aussi de donner une cohérence globale aux différentes actions engagées, de faire connaître et légitimer le projet auprès des différents publics concernés et d'obtenir une adhésion aussi large que possible.

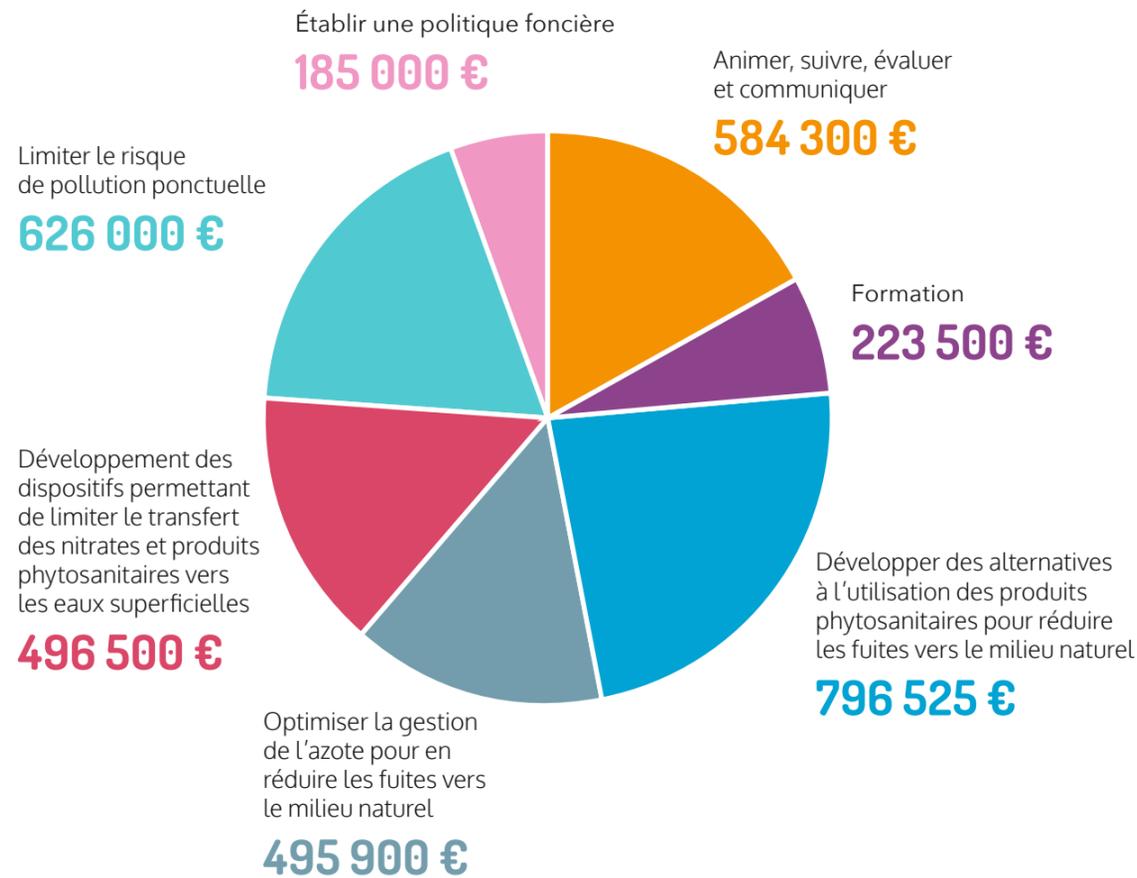
Les différentes études menées ont abouti au choix par le comité de pilotage d'un plan quinquennal 2015-2020 :

- **Animer, suivre, évaluer et communiquer**  
.....
- **Développer les connaissances**  
C'est à dire collecter davantage d'informations sur les pratiques en cours afin d'affiner la connaissance du territoire, pour cibler au mieux les actions à mettre en œuvre. Il s'agit également d'informer de manière large sur la démarche de préservation des captages prioritaires afin d'obtenir le maximum d'adhésion.  
.....
- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires**  
Afin d'atteindre l'objectif général de non apparition de molécules phytosanitaires dans l'eau des captages, il est proposé d'agir à la source en limitant l'usage de ces produits, que ce soit en usage agricole ou domestique.  
.....
- **Optimiser la gestion de l'azote pour en réduire les fuites vers le milieu naturel**  
Pour atteindre les taux de nitrates dans l'eau des captages tels que fixés dans les objectifs généraux de la démarche, la gestion de l'azote doit être optimisée, en s'articulant avec la réglementation (Directives Nitrates et zones vulnérables aux nitrates).  
.....
- **Limiter le transfert des nitrates et produits phytosanitaires vers les eaux superficielles**  
Les pollutions par ruissellement des eaux superficielles peuvent nuire à la qualité de l'eau des captages car il existe un lien étroit entre ces cours d'eau et la nappe qui alimentent les captages.  
.....
- **Limiter les risques de pollution ponctuelle**  
les produits phytosanitaires ainsi que les stockages d'apports d'azote peuvent être à l'origine de pollutions ponctuelles dues à de mauvaises conditions d'entreposage ou de manipulation.  
.....
- **Etablir une politique foncière**  
sur les zones de vigilance, qui sont les zones les plus sensibles du territoire, la mise en place d'une politique foncière devrait permettre à la collectivité de s'assurer de la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.  
.....

## DES MOYENS AMBITIEUX POUR UNE POLITIQUE AFFIRMÉE

Le coût du plan d'action pluriannuel agricole et non-agricole s'élève à 3,4 M€ dont 2,3 M€ dédiés au volet agricole (animation, prestation, subventions directes).

### RÉPARTITION DES DÉPENSES



Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, ce plan d'action entre dans une phase-clé : la communication multi-cibles (grand public, secteur agricole).

## 05. Un dispositif opérationnel dynamique et inclusif en cinq étapes

Le dispositif opérationnel d'information comporte cinq étapes successives.

Conçu par Eau de Valence, il positionne l'opérateur comme interlocuteur privilégié qui propose différents outils de communication, formations, qui répond aux questionnements, capitalise sur les expériences phares pour qu'elles bénéficient au plus grand nombre et crée une communauté pour faciliter les échanges.

### UN AUDIT DU SECTEUR AGRICOLE

**Une première phase d'enquête**, auprès d'un panel d'agriculteurs et de membres du comité de pilotage a mis en lumière les principaux freins au changement de pratiques : le manque d'information (39% des sondés) mais aussi le manque de temps et le ressenti d'un sentiment de contrainte.

Cette enquête a également démontré la nécessité de communiquer auprès des agriculteurs via les bons canaux d'information (en l'occurrence la presse spécialisée et les outils numériques), ainsi qu'un désir/besoin de partager des expériences.

Un autre point important a été mis en évidence : l'importance de valoriser les efforts et l'image des agriculteurs.

Pour résumer, cette enquête pointe vers un plan d'action fondé sur une communication multilatérale (du maître d'ouvrage vers les agriculteurs, et des agriculteurs entre eux), mais aussi un dispositif reposant sur des appuis financiers et non la contrainte, pour changer ou améliorer les méthodes de travail,

### UNE SENSIBILISATION CIBLÉE

Destinée à favoriser la compréhension des enjeux par le plus grand nombre, elle se matérialise par l'appel à différents relais d'opinion (via les médias locaux, "mis à contribution") et une présence sur différents salons et rendez-vous professionnels (Tech&Bio par exemple).

## DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Afin de faciliter la recherche par les agriculteurs et la prise en mains d'informations techniques et/ou spécialisées, Eau de Valence a réalisé des fiches pratiques regroupées dans un classeur.

Il sera remis à chaque agriculteur concerné.



### FICHES D'INFORMATION

#### LES SUJETS TRAITÉS :

- Réglementation
- Respect sanitaire
- Acteurs territoriaux
- Agriculture biologique
- Agro-écologie
- Les nouvelles Technologies
- Les alternatives au désherbage chimique
- La réduction de la pollution ponctuelle
- L'agriculture de conservation
- La lutte biologique
- Outils et contacts

## CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ DIGITALE

Pour permettre le partage d'expériences, Eau de Valence crée un espace dédié sur son site ([www.eaudevalence.fr](http://www.eaudevalence.fr)), lieu d'échange entre Eau de Valence et les agriculteurs, mais aussi pour les agriculteurs entre eux.

## PHASE D'ACCOMPAGNEMENT, POUR UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Elle se fera par des points réguliers entre les agriculteurs et les partenaires techniques (conseillers de la chambre d'Agriculture ou de AB26) via des rencontres individuelles à domicile, l'animation de collectifs, les démonstrations de matériel innovant aux champs... Ces échanges fourniront ensuite la matière pour éditer une newsletter qui servira à diffuser largement ces acquis (diffusion à partir du premier trimestre 2019).

## PHASE FINALE DE VALORISATION

Une grande campagne valorisera auprès de tous les habitants du territoire le rôle prépondérant joué par les agriculteurs. Il s'agira de rendre plus tangible les «bonnes pratiques» des agriculteurs à travers des portraits.

La campagne "Captée là-bas, bue ici" sera lancée au 4ème trimestre 2019.

## 06. Conclusion

"La question de l'eau est vitale et hautement symbolique. La gérer intelligemment, de façon économique, mais aussi et surtout la préserver pour les générations futures, est une mission qui met en lumière les interdépendances des usages et les intérêts croisés, parfois divergents.

Arriver à harmoniser les besoins et les attentes de chacune des parties prenantes et œuvrer pour le bien commun, c'est là toute la difficulté qui incombe à la collectivité.

En 2018, Eau de Valence met en œuvre une ambitieuse stratégie de communication. Celle-ci va au-delà de la simple prise en compte de ces différents besoins, qu'elle a soigneusement analysés dans la phase d'étude.

Grâce à un dispositif d'accompagnement sur mesure et grâce à des formations et des outils spécialement conçus, elle va accompagner de façon dynamique et solidaire cette stratégie de reconquête.

Eau de Valence est au cœur de ce dispositif ; nous voulons que l'opérateur soit identifié comme interlocuteur privilégié dans cette démarche importante.

Par ailleurs, un comité d'évaluation indépendant, qui inclut des représentants scientifiques, examine chaque année les actions engagées et rend ses conclusions au Maître d'Ouvrage".

**Lionel Brard**

Conseiller délégué, adjoint au maire de Valence,  
Président au développement durable et à la transition  
énergétique auprès de Valence Romans Agglo,  
Président d'Eau de Valence



"Nous sommes fiers de ce beau dispositif, qui va permettre à un large public de mieux comprendre les enjeux, et de fédérer largement autour de ces enjeux pour que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2020.

Ce plan d'action complète d'autres mesures mises en œuvre par Eau de Valence et qui en font un opérateur à la pointe. Depuis 4 ans, l'eau distribuée est conforme à 100%".

**Yvan Sabatier**

Président du SIESV



# Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Contact presse :**

**Emilie Gay**

04 75 79 20 19

[emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)